



Lettre de l'administrateur

Conseil d'Administration du 23 février 2021

Administrateur **Thierry FAUX**

N°5

DISTRIBUTION
GAZ

Revue de Presse

Réglementation 'Dite' Environnementale « RE2020 » où l'on retrouve toujours les dispositions les plus controversées, notamment les seuils d'émissions de CO2 extrêmement sévères, légèrement rehaussés pour le collectif mais qui excluent de fait le placement (exclusif) du gaz dans le logement neuf individuel et collectif.

La ministre du logement Emmanuelle WARGON a annoncé le 18 février dernier le **report de la mise en place de la RE 2020 de juillet 2021 à janvier 2022** afin de laisser le temps aux acteurs, notamment du secteur du BTP, d'appréhender les nouvelles normes.

Nous allons donc passer de la RT 2012 qui était favorable au gaz à la RE2020 qui l'exclut dès 2022 pour les maisons individuelles neuves et 2025 pour les immeubles

collectifs neufs. Pour favoriser cette transition, ne serait-il possible de placer du gaz dans tous les permis de construire délivrés pour des maisons individuelles jusqu'à fin 2023 dans le cas où un permis d'aménager prévoyant une desserte en gaz a déjà été délivré ?

Le gaz vert à petite dose dans le neuf ? En effet, un mécanisme en faveur du **biométhane** dans les tuyaux pour

alimenter les logements neufs est à l'étude. Les discussions se poursuivent mais la ministre prévient que ça ne sera qu'un léger aménagement. Néanmoins, elle précise que le **biométhane** doit remplacer le gaz naturel dans les bâtiments existants.

RE2020

Nouvelle réglementation environnementale



Administrateur CGT



Thierry FAUX

Le gaz a toute sa place dans la transition énergétique.

Cette énergie est d'ailleurs indispensable dans le paysage énergétique. Elle est de nature, par sa puissance et sa disponibilité, à stabiliser les prix des énergies et donc à favoriser une transition énergétique progressive et contrôlée. D'une part, pour assurer le bon équilibre énergétique sur le territoire, notamment lors de fortes consommations. D'autre part, pour garder ce que la France a gagné après-guerre, notamment à partir de 1960 avec le gaz naturel de Lacq, c'est-à-dire une infrastructure performante qui doit être bien entretenue avec un haut niveau de sécurité.

Biométhane au 31 décembre : sur notre territoire national on compte 214 unités de méthanisation injectant dans les réseaux gaziers une capacité maximale de 3.9 TWh par an (+ 73 % par rapport à 2019). Si la PPE a fixé un objectif de production de biométhane injecté à 6 TWh en 2023 et entre 14 et 22 TWh en 2028, la dynamique est telle que cet objectif pourrait être atteint et même dépassé d'ici la fin de cette année...

La FNME-CGT maintient qu'il est nécessaire d'avoir une vision globale des besoins énergétique de la France

Elle permettrait de répondre raisonnablement à ces mêmes besoins avec des infrastructures fiables, qu'elles soient issues du nucléaire, des ENR ou des gaz. Il est par ailleurs indispensable de mettre aujourd'hui les grandes entreprises du monde énergétique en ordre de bataille. Leur objectif doit être de gagner en utilisant toutes les technologies complémentaires et en contraignant les acteurs avec des contrats d'objectifs.





Conseil d'Administration du 23 février 2021

En amont du CA s'est tenu le 11 février un comité d'audit et des comptes. Son rôle est d'assurer une surveillance active des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières (résultat 2020, perspectives 2021 de l'audit et du contrôle interne, comptes annuels 2020, budget prévisionnel 2021 etc.).

A l'ouverture du comité d'audit et des comptes, et compte-tenu des risques que fait peser ce projet de réglementation sur le modèle d'activité de GRDF, j'ai exprimé mon étonnement qu'aucun point, piste, ou réflexion d'analyse des risques, de trajectoire clients sur la RE2020 ne soit présenté. Dans le même temps, d'autres entreprises de la filière gazière ont déjà produit des éléments liés aux conséquences de ce projet : analyses, hypothèses sur l'évaluation des conséquences énergétiques, économiques et sociales de la mise en œuvre de la RE2020. GRDF sera pourtant bien, quoi qu'il en soit, impacté par celle-ci.

Le conseil d'administration s'est tenu, comme à son habitude depuis la crise sanitaire, sous un double format « présentiel et distanciel ». Nous avons été informés qu'un CA extraordinaire sera convoqué courant mars pour nommer la ou le futur(e) DG de GRDF. Le conseil d'administration a nommé dernièrement le directeur adjoint, Frédéric MARTIN, au poste de Directeur Général Délégué (pour remplacer Edouard Sauvage). Il occupera ce poste jusqu'au 30 juin 2021.

Sécurité industrielle/santé-sécurité : en termes de **Dommages aux Ouvrages**, GRDF dénombre 2.247 DO avec échappement de gaz en 2020. Par rapport à 2019, on dénombre 743 incidents de moins. L'année 2020 a été particulière et l'activité a été mise sous cloche à cause du confinement du printemps. On estime que cette période a contribué à éviter environ 400 DO. Par conséquent, le ratio dommages par déclarations de travaux concernés est historiquement bas. Il s'établit à 0.282 % contre 0.362 pour 2019 ! GRDF met à la disposition de tous les tiers qui interviennent à proximité de nos réseaux un éventail d'innovations au service de la prévention. L'amélioration en continue de la cartographie sera consolidée par des actions visant à requalifier plus d'ouvrages en classe A.

En 2020, on compte 39 accidents en service avec arrêt (contre 49 en 2019) dont deux accidents spécifiques gaz (2 également en 2019). Comme pour les DO, le taux de fréquence est en deçà de l'objectif fixé à 2.4 et s'établit à 2.1.

Concernant les RPS « risques psycho-sociaux », la durée de la crise prend le dessus sur le moral des agents. A GRDF, comme dans les autres entreprises, un sentiment de ras le bol gagne les agents et pourrait s'installer durablement dans les équipes de travail. Le télétravail, qui va se poursuivre à forte dose cette année, pèse de plus en plus sur le moral !

Différents points ont été abordés sur **la situation de l'entreprise** : la crise sanitaire ; la RE2020 et ses conséquences défavorables au gaz ; les crues en Aquitaine et en Charente-Martine avec la remontée des eaux qui a atteint des niveaux records et les conséquences pour les usagers qui ont été coupés ; la suite du dossier Trévisse toujours en cours d'instruction ; le biométhane et son développement. **Une information est donnée sur le reportage Cash Investigation sur le biométhane qui sera diffusé en « mars/avril ». Il pourrait en donner une image négative dans l'opinion et chez certain.e.s élu.e.s** dans un contexte de renouvellement de contrats de concessions qui représentent près de 20 % du CA de GRDF, comme à Brest, Toulouse etc.

Le chiffre d'affaires est en baisse par rapport à 2019 et en retrait par rapport au budget. Il subit les conséquences du climat chaud (de l'ordre de - 19 TWh, soit -145 M€) et de la crise sanitaire (environ -5 TWh, soit -35 M€). L'effet climatique est venu gonfler le CRCP (compte qui régularise le tarif en fonction du climat entre autres) à plus de 170 M€. Le tarif à GRDF est garanti par le mécanisme du CRCP +/- 2 %, et son ajustement est progressif.

Il y aura finalement peu de pertes (c'est pour cela qu'Engie conserve les infrastructures car c'est du garanti) !

+ 5,7 %

Les usagers du gaz subissent encore une nouvelle augmentation du gaz. **Depuis 2004 le gaz a augmenté de plus de 66 %.** Avec cette hausse, combien d'usagers vont basculer dans la précarité énergétique ? On compte aujourd'hui 3.5 millions de ménages qui se trouvent dans cette situation, en particulier 30 % des français les plus pauvres.





A la lecture des documents, **on constate une hausse prévue des charges de personnel** liée à un effet des taux sur les avantages au personnel. Il n'y a donc pas d'effet volume et les effectifs seraient stables par rapport à 2020.

Le rattrapage des activités est-il entièrement externalisé ? On me répond que l'essentiel des activités a été absorbé par les équipes de GRDF et que les activités imputées en CAPEX (investissements) n'apparaissent pas dans le dossier.

Une chute importante du nombre de clients sur l'année 2020 de l'ordre de - 2 986 clients est constatée alors que, l'année précédente, on avait enregistré une progression de 21 617 clients. Malheureusement avec la RE2020, cette baisse risque de passer d'exceptionnelle à structurelle.

Les effectifs se sont situés en-deçà de la trajectoire budgétaire tout au long de l'année, ce qui se traduit par **une économie d'environ 5 M€ sur la rémunération** : 11.467 EMP étaient prévus (trajectoire Effectif Moyen Payé). En réalité, ils ont été de 11.392, soit une différence de 75 emplois entre l'objectif et le réel qui représente une économie d'environ 5 M€. Par ailleurs, une baisse des effectifs est engagée dans le cadre du plan emploi 2020/2024. L'objectif est de passer de 11 623 à 10 980 emplois d'ici 2023. Cela représente une baisse de 643 emplois, soit 5.5 % de l'effectif total.

Le même problème se pose invariablement : créer de l'emploi ou remonter du CA\$H à la maison mère ENGIE ?

Ce sont toujours les marchés financiers qui l'emportent. Toujours moins d'emplois pour produire plus !

Les effectifs, comme les investissements, ne sont qu'une variable d'ajustement !

Toujours plus pour les actionnaires !

Le conseil d'administration s'est prononcé sur le projet de résolution de l'assemblée générale qui se tiendra le 13 avril prochain, dans laquelle est proposé **le dividende de 2020. Ce dernier est supérieur à la participation versée aux salariés.** S'y ajoute le remboursement de la prime d'émission (fond propre de GRDF) d'un montant presque équivalent et qui constitue la dernière part de ce gâteau !

On comprend bien la stratégie financière de GRDF. Augmenter le ratio « Endettement/Fonds propres » appelé dans la finance le « GEARING » en remontant du cash (verser la prime d'émission à Engie dans ce cas). Le but est de satisfaire des actionnaires au lieu d'utiliser cet argent à améliorer la sécurité des ouvrages gaz qui est l'ADN des Gaziers. Ces fonds propres devraient être consacrés prioritairement à la modernisation des ouvrages, au développement, à la recherche etc. Cela augmenterait le GEARING tout autant que verser des dividendes. Seulement cette capacité supplémentaire serait utilisée pour la sécurité et le développement du gaz vert, donc son avenir à long terme, au lieu d'alimenter la spéculation boursière à court terme...

2/3 des bénéfices distribués en dividendes



Le résultat net est en augmentation par rapport au précédent : + 218 %.

Ce bond des bénéfices est dû à la modification de l'allongement de la Durée de Vie Technique à 100 ans des branchements individuels et collectifs en PE et acier revêtu PE post 1980. L'évolution de ces paramètres a permis à l'entreprise de reprendre au bilan des provisions constituées depuis 1980 (en payant plus d'impôts). Cet artifice contribue à maintenir la politique de distribution de dividendes à moyen termes au même niveau que ces dernières années. Cela permet également de compenser l'épuisement de la prime d'émission et au passage de verser une participation (la loi) qui viendra en déduction de l'intéressement et surtout de la modernisation des ouvrages. Cela pourrait s'avérer dramatique.

En septembre dernier, j'avais rendu un avis négatif sur ce tour de passe-passe. Le directeur général en fonction à l'époque m'avait rabroué en me reprochant de n'avoir rien compris. Vu le résultat net et l'enveloppe de dividendes, force est de constater que j'avais vu juste.





En 2020, le gouvernement avait appuyé fortement sur la pédale de frein pour la remontée de dividende. Depuis le câble a cédé sous la pression des marchés financiers et il n'y a plus de limites !

L'année dernière, les administrateurs des salariés avaient fait pression sur la Direction de l'entreprise et obtenu qu'il n'y ait pas de remontée de dividendes. Au regard de la conjoncture économique et sanitaire, ces fonds avaient ainsi été conservés par GRDF. Aujourd'hui, le pays est toujours plongé dans cette crise sanitaire, économique et sociale. L'OMS vient même d'annoncer qu'elle risque de se prolonger jusqu'à la fin de l'année 2021 !

Un nouveau confinement des dividendes pour 2021 nous semblait raisonnable. La position de la Direction de l'entreprise est inacceptable.

ENGIE (dont sa filiale GRDF) figure sur le podium des entreprises les plus généreuses avec leurs actionnaires.

En effet, entre 2005 et 2019, le groupe a distribué au total 45 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires. Sur cette courte période, ENGIE a ainsi distribué en moyenne 196 % de ses bénéfices aux actionnaires du groupe. Quand ENGIE réalise 1 euro de profit, elle en distribue 2 à ses actionnaires (GRDF en étant un gros contributeur).

Même quand ENGIE affiche un résultat négatif, c'est à dire « des pertes », le groupe leur reste fidèle et leur verse des dividendes.

Vive le « deux poids deux mesures » entre les salariés qui créent les richesses mais auxquels on explique comment s'en passer et les marchés financiers qui ne créent rien mais se les accaparent.

45 milliards €
de dividendes versés aux actionnaires
entre 2005 et 2019

196 % des bénéfices
versés aux actionnaires

1 € de profit
=
2 € pour les actionnaires

